

<https://enseignants.se-unsa.org/Wallis-et-Futuna-affectation-pour-la-rentree-de-fevrier-2026>



enseignants de l'Unsa



Wallis-et-Futuna : affectation pour la rentrée de février 2026

- Ma mobilité géographique - Affectations en COM -

Date de mise en ligne : dimanche 27 avril 2025

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Vous envisagez d'exercer vos missions d'enseignant, de CPE ou de PsyEN sous d'autres horizons ?
Sachez que vous pouvez participer à un mouvement pour exercer à Wallis-et-Futuna !

Mûrir son projet

La [note de service ministérielle](#) définissant les conditions et modalités de candidature pour les enseignants du 2d degré, CPE et PsyEN à une affectation à Wallis-et-Futuna en vue de la rentrée de février 2026 est publiée.

Demander une affectation pour Wallis-et-Futuna nécessite de se renseigner sur ce territoire afin de mûrir son projet.

L'année scolaire commence à la mi-février pour se terminer vers la mi-décembre et les conditions de vie nécessitent une grande capacité d'adaptation et d'intégration des ressources et traditions locales.

Faire sa demande

Vous pouvez faire acte de candidature si :

- vous êtes enseignant du second degré, CPE ou psychologue de l'Éducation nationale, titulaire ou stagiaire ;
- vous êtes déjà affecté à Wallis-et-Futuna, vous vous êtes vu reconnaître votre Cimm et vous voulez changer de poste sur le territoire.

> Du vendredi 25 avril au mardi 13 mai 2025 17 h (heure de Paris) :

- saisie des demandes sur l'application Siat, *via* le portail Arena, rubrique Gestion de personnels /I-Prof/Les services/ Siat2 : Mouvement des enseignants du 2d degré vers les COM (6 vœux maximum) ;
- information de son supérieur hiérarchique de la candidature afin que celui-ci puisse émettre un avis sur la candidature dans les délais impartis ;
- vérification de l'exactitude des informations liées à sa situation personnelle et administrative figurant dans Siat.

> Du vendredi 25 avril au mardi 3 juin 2025 17 h : dépôt sur Siat des pièces justificatives

> Du mercredi 14 mai au mardi 3 juin 2025 17 h : le chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique saisit *via* Arena l'avis sur la candidature.

Dans le cas où celui-ci ne dispose pas d'un accès à Arena (candidats en détachement ou affectés dans l'enseignement supérieur ou ne se trouvant pas en position d'activité), le candidat transmet la fiche d'avis téléchargeable sur Siat à son chef d'établissement ou supérieur hiérarchique, afin que celui-ci la complète et la signe. Le candidat la numérise et la téléversera **sur Siat, au plus tard le mardi 3 juin 2025 17 h (heure de Paris)** .

> Octobre 2025 : réception par courrier des modalités pratiques de la visite médicale obligatoire

> Avant le 30 octobre 2025 : envoi au bureau DGRH B1-3 de l'avis médical recueilli

Préparer son affectation

Affecté pour deux ans sur un poste, vous êtes éventuellement renouvelé sur ce même poste. Sauf motif impérieux lié à l'appréciation du vice-recteur et attaché à la nécessité de service (fermeture de poste), il n'y a pas de mutation

interne.

Organiser son voyage

Vos frais de transport ainsi que vos frais de déménagement pourront être pris en charge par le vice-rectorat sous conditions, notamment de service.

Vous pourrez également recevoir l'indemnité d'éloignement si vous en remplissez les conditions.

Participer au mouvement spécifique

Il est aussi possible de bénéficier d'une affectation à Wallis-et-Futuna en participant à un mouvement spécifique des enseignants du second degré.

Les postes à pourvoir font l'objet d'une publication tout au long de l'année au BOEN et/ou sur la Place de l'emploi public. Les modalités de candidature sur ces postes sont précisées dans l'appel à candidature.

Pour toute question, je contacte [mon équipe locale du SE-Unsa](#) !